

29 avril 2008

08.342

Question Johanne Lebel Calame**Quel accueil d'urgence sur le site du Val-de-Travers de l'Hôpital neuchâtelois?**

Dans son rapport sur les comptes, la commission de gestion et des finances s'interroge sur l'organisation future d'Hôpital neuchâtelois: "Quelle que soit la répartition des missions entre les différents services dans le canton, l'accueil d'urgence doit être maintenu dans les deux sites de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds" (p. 19).

Le groupe de travail "Avenir du site du Val-de-Travers de l'Hôpital neuchâtelois", créé par le chef du DSAS et constitué le 11 mars 2008, doit entre autres préciser la forme de la mission Policlinique régionale et accueil des urgences.

La phrase citée pourrait laisser entendre que l'accueil d'urgence sera maintenu sur les deux sites principaux et sur eux seuls, à l'exclusion de celui de Couvet, contrairement aux assurances données par le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat prévoit-il maintenir l'accueil d'urgence sur les trois sites de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Couvet, en 2008 et au-delà? Comment?

Une réponse écrite est demandée.

Cosignataires: B. Hurni, C. Mermet et J.-P. Cattin.

Réponse écrite du Conseil d'Etat, distribuée en session le 28 mai 2008**Rappel:**

Dans sa déclaration du 18 janvier 2008, le Conseil d'Etat prenait les décisions suivantes:

- Les missions de soins aigus (bloc opératoire et maternité) du site du Val-de-Travers (VDT) sont transférées vers les sites de Pourtalès (PRT) et de La Chaux-de-Fonds (CDF).
- Dès 2009, les nouvelles missions du site du VDT seront:
 - Mission hospitalière: centre de traitement et de réadaptation (CTR) de 35 lits, mission cantonale de gériatrie, admissions directes possibles;
 - Policlinique régionale et accueil des urgences: Policlinique régionale desservie durant les heures ouvrables livrant des prestations de médecine générale et des consultations spécialisées sur rendez-vous; mise en place d'une structure d'accueil des urgences de nuit et de week-end en collaboration avec les médecins en cabinet;
 - Secteur mère-enfant: maintien d'une consultation d'un gynécologue obstétricien et d'une consultation sage-femme;
 - Plate-forme régionale santé: réalisation d'une expérience pilote de plate-forme régionale de santé comprenant des cabinets médicaux et d'autres prestataires avec pour objectifs de garantir à long terme à la population l'accès aux soins et de contribuer à la formation des professionnels;
 - Service médical d'urgence (SMUR) et service d'ambulance: garantie de l'existence du SMUR, voire son développement, dans le cadre d'une organisation cantonale du SMUR; possibilité de la reprise par HNe du service des ambulances sur mandat des communes.

Position du Conseil d'Etat:

Aujourd'hui, les urgences sont prises en charge, comme par le passé, au sein de la policlinique du site hospitalier du VDT.

Dans sa nouvelle organisation et conformément à la déclaration du CdE, les urgences du Val-de-Travers seront prises en charge:

- Au sein d'une policlinique, durant les heures ouvrables;
- Au sein d'une structure d'accueil, à mettre en place en collaboration avec les médecins en cabinet, durant la nuit et le week-end. Il s'agira pour cela d'organiser un système de garde intégré utilisant toutes les forces médicales présentes au Val-de-Travers couvrant le secteur hospitalier (centre de traitement et de réadaptation), la policlinique, la garde de ville, et le SMUR.

Bien que l'organisation que l'on connaît aujourd'hui sera quelque peu modifiée, la prise en charge des urgences sur le site de Couvet sera donc garantie 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Par ailleurs, dans son courrier du 28 janvier 2008 à l'Association Région Val-de-Travers (ARVDT), le Conseil d'Etat écrivait "Dans la période intermédiaire d'ici la mise en œuvre de la plate-forme régionale de santé, le site hospitalier du Val-de-Travers accueillera les urgences 24h sur 24 et 7 jours sur 7".

Enfin, comme il en est fait mention dans la question, un groupe de travail « Avenir du site du Val-de-Travers de l'Hôpital neuchâtelois » a été créé avec pour objectif de réfléchir à la mise en œuvre d'une nouvelle organisation du site de Couvet sur la base des décisions du Conseil d'Etat. Outre des représentants de l'Etat, ce groupe de travail est composé de représentants des médecins installés au VDT, de l'Hôpital neuchâtelois et de l'ARVDT, dont font partie deux députés du Grand Conseil (Mme Johanne Lebel Calame et M. Christian Mermet).

Cette réorganisation doit notamment prévoir un mode de prise en charge des urgences adéquat, efficace et efficient.

Conclusion:

Il est encore trop tôt pour préjuger des résultats des travaux de ce groupe de réflexion mais nous pouvons affirmer que la question des urgences au Val-de-Travers est importante pour le Conseil d'Etat qui doit, rappelons-le, veiller à la sécurité sanitaire de l'ensemble de la population du canton.

Nous pouvons d'ores et déjà affirmer que la sécurité sanitaire, en particulier par la prise en charge des urgences, sera garantie dans la nouvelle organisation, de même que durant la période transitoire qui y mènera.

Le Groupe de travail "Avenir du site du Val-de-Travers" devrait remettre son rapport au Conseil d'Etat d'ici à l'automne 2008, ce qui permettra à l'HNe et aux autres partenaires de préparer la nouvelle année et les réorganisations y relatives de manière aussi sereine que possible.

Enfin, le Conseil d'Etat tient, par la présente, à remercier l'ensemble des partenaires qui s'investissent dans ce dossier et qui permettent au canton de Neuchâtel, et plus spécifiquement au district du Val-de-Travers, de bénéficier d'un système de santé performant.